

ASSEMBLEE PLENIERE DU 8 DECEMBRE 2011

AVIS DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA REGION REUNION POUR L'EXERCICE 2012

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés



Au préalable, les Commissions constatent avec intérêt, qu'au-delà du rapport de présentation générale, ceux sectoriels du projet de Budget primitif ont fait l'objet d'une harmonisation sur la forme. Cette présentation, plus cohérente, s'inscrit dans le sens d'une plus grande lisibilité, comme cela avait été mentionné lors de l'examen des Orientations budgétaires¹.

Toutefois, elles regrettent que les fiches programmes qui y figuraient, n'aient pas été reprises et complétées notamment au niveau des indicateurs et de ne pas avoir un tableau de synthèse, par secteur, reprenant la ventilation des crédits proposés en 2012 avec en parallèle ceux qui ont été affectés en 2011. Ce dernier aurait permis un meilleur suivi de l'évolution des interventions de la Collectivité.

RAPPORT DE PRESENTATION

Les Commissions notent que le projet de Budget, pour l'exercice 2012, traduit la poursuite de la mise en œuvre des orientations de la mandature.

Elles rappellent qu'au travers du soutien à la commande publique et de la priorité accordée à l'investissement, la Région doit jouer un rôle moteur, essentiel au développement de l'économie locale, et ainsi contribuer à la création d'activités, donc d'emplois.

Elles notent que le financement des grands projets d'investissements à long terme (nouvelle route du Littoral, Trans Eco Express, investissements aéroportuaires), devrait être réalisé en partie en autofinancement et complété par un recours à l'emprunt mobilisable. Les Commissions rappellent que des financements sont possibles par le grand emprunt d'Etat pour les projets en faveur de l'Innovation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la politique de la ville, de l'économie numérique, des énergies renouvelables et des « transports du futur ».

Afin d'apprécier la faisabilité financière dans le temps de l'ensemble des interventions de la collectivité, tant en fonctionnement, qu'en investissement, les Commissions réitèrent, avec force, leur demande d'être destinataires du P.P.I.-P.P.F.²: Elles prennent acte de l'engagement du Conseil régional de le leur transmettre au cours du 1^{er} trimestre 2012. L'analyse prospective en découlant doit permettre de dégager une stratégie de financement adaptée aux priorités de la mandature. Il s'agit d'un outil stratégique de référence qui doit « crédibiliser » les budgets de la Collectivité.

S'agissant particulièrement des dotations de l'Etat, les Commissions s'interrogent sur les conséquences budgétaires, à terme, de la poursuite des transferts de personnels des agents de l'Etat (personnel D.D.E.) vers la Région, alors que la compensation des charges du dernier transfert (personnel de l'Education nationale) n'a pas été intégrale. A ce sujet,

¹ Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2012 – Assemblée plénière du 15 novembre 2011.

² Programme Pluriannuel d'Investissement - Programme Pluriannuel de Fonctionnement.

elles demandent à être informées régulièrement de l'évolution du recours en contentieux engagé par la Collectivité.

Concernant Air Austral, les Commissions s'inquiètent de sa situation financière et souhaitent être informées des intentions et de la position du Conseil régional, notamment au regard de sa politique de développement touristique.

COMMISSION « AFFAIRES GENERALES, FINANCIERES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES »

I. SECTEUR « RECHERCHE ET INNOVATION »

La Commission avait relevé avec intérêt lors de l'examen des Orientations budgétaires 2012 que la Recherche/Innovation était identifiée comme un secteur à part entière. Elle note avec satisfaction qu'une présentation sectorielle pour le projet de Budget primitif a été réalisée.

La Commission prend en considération que ce premier exercice de fléchage des crédits affectés à ce domaine ne peut être exhaustif. Les chapitres budgétaires des différents secteurs d'intervention concernés par ces actions ne permettent pas, pour l'heure, d'identifier toutes les enveloppes correspondantes.

La Commission relève que cette présentation sectorielle sera affinée grâce à la mise en place d'une codification permettant un suivi régulier au moyen de tableaux de bord ainsi que la réalisation d'un bilan annuel quantitatif et qualitatif.

Concernant plus particulièrement la mise en œuvre des nouvelles plateformes technologiques à rayonnement régional et international, la Commission souligne aussi la nécessité, de moderniser, voire à terme, de renforcer les infrastructures au service de la recherche et de l'innovation déjà existantes (comme le Pôle de Protection des Plantes ou le CYROI).

La Commission pointe l'effet levier très important de la politique de Recherche et d'Innovation, grâce aux cofinancements. Elle souligne également son impact sur les objectifs visés in fine, que sont les créations de richesses et d'emplois pour la Réunion.

Enfin, la Commission partage une définition de l'Innovation qui prend aussi en compte les services et les sciences humaines, comme prônée par la SRI³.

II. SECTEUR « RELATIONS INTERNATIONALES ET COOPERATION REGIONALE »

La Commission note que le projet de Budget primitif 2012 pour les Relations internationales et la Coopération régionale correspond aux grandes priorités des Orientations budgétaires. Il se chiffre à 2 851 000 € en AE/AP et 3 326 800 € en CP (pour 2 905 000 € en AE/AP et 2 898 000 € en CP en 2011).

En ce qui concerne la création de bureaux de représentation permanente de la Région à l'étranger, la Commission avait relevé en 2011 que des modalités de partage étaient envisagées avec d'autres collectivités territoriales. Elle souhaiterait savoir, à l'heure où la

-

³ Stratégie Régionale d'Innovation.

mutualisation des moyens est d'actualité, dans un contexte de raréfaction de fonds publics, les suites réservées à ce dossier.

Suite à l'obtention du statut de D.T.A. (Destination Touristique Autorisée) par la Chine, la Commission rappelle que la circulation des personnes est un préalable au développement des échanges. Elle invite donc le Conseil régional à poursuivre ses démarches en vue de faciliter la délivrance des visas et le développement de la desserte aérienne pour l'ensemble des destinations privilégiées.

En matière touristique, la Commission note que des dispositions ont été prises, en partenariat avec l'I.R.T., pour adapter l'offre de service au public chinois. Dans ce secteur, elle estime qu'il serait possible de capter aussi une clientèle venant d'Inde.

La Commission relève avec satisfaction que des opportunités économiques s'ouvrent, à nouveau, avec Madagascar.

Dans le cadre du partenariat avec France-Volontaires, la Commission adhère pleinement à l'intensification du dispositif de volontariat du progrès (ouverture de nouveaux postes, extension géographique, élargissement des publics éligibles). Ainsi, la mise à disposition de Volontaires auprès des organisations régionales (COMESA⁴ et CIRC⁵) devrait permettre une meilleure prise en compte des intérêts spécifiques de la Réunion. Pour la Commission, ces V.P., véritables Ambassadeurs de la Réunion à l'étranger, doivent bénéficier d'un accompagnement et d'un encadrement adaptés.

A l'aune des négociations des futurs programmes européens, la Commission demande que la défense des intérêts de la Réunion soit accentuée tant auprès des autorités européennes par la mise en place d'une antenne à Bruxelles⁶, qu'au niveau national.

Afin d'optimiser la consommation des crédits européens affectés au POCT⁷, pour lequel il est envisagé le lancement d'appels à projets, des moyens humains et organisationnels au service de la coopération sont à envisager. Ces moyens doivent prendre en compte la nécessité de préparer le futur programme de coopération pour lequel une augmentation substantielle est prévue, mais aussi une complexification des procédures.

La Commission souligne aussi les besoins en termes d'animation du programme (sous la forme d'assistance technique) et de communication à destination des porteurs de projets. Sur ce dernier point, elle avait noté que des actions étaient envisagées sur les dispositifs d'aide lors de l'examen des Orientations budgétaires.

La Commission souhaiterait disposer d'une présentation consolidée (par secteur, pays, projets et montants), des actions de coopération mentionnées dans les rapports sectoriels, comme cela se fait dans d'autres régions. Celle-ci permettrait de disposer d'une vision transversale du secteur. Pour faciliter la réalisation de ce travail, elle avait suggéré un effort de décloisonnement et de mutualisation des services.

⁴ Common Market for Eastern and Southern Africa: Marché commun d'Afrique orientale et australe.

⁵ Comité Interrégional de Coordination.

⁶ Note « *Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans la zone océan Indien* » - Bureau du 08 juillet 2005.

⁷ Programme Opérationnel de Coopération Territoriale.

Enfin, une évaluation interne étant en cours dans ce secteur, la Commission considère que pour mesurer l'impact global de la politique de coopération, il convient également de prendre en compte les actions qui font l'objet d'une délégation de service public.

COMMISSION « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

I. SECTEUR « ECONOMIE GENERALE »

La Commission note, conformément aux Orientations budgétaires présentées en novembre 2011, que le projet de Budget primitif de la Région Réunion, pour l'exercice 2012, est dans la droite ligne des orientations de mandature en matière de soutien au secteur économique.

En ce qui concerne les **dépenses**, les crédits de paiement pour ce secteur s'élèvent à 49 292 500 € en 2012, soit une hausse de 6 841 500 € par rapport à 2011 ; cette augmentation est visible au niveau des investissements.

Les autorisations de programme et d'engagement se chiffrent pour 2012 à 56 206 500 €, soit une hausse de 15 556 500 € par rapport à 2011.

S'agissant des **recettes**, la Commission relève que le montant de la part des ressources du Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (F.R.D.E.) affectée en 2012 à la Région sera de 3 800 000 €.

1. Une nouvelle dynamique économique

La Commission constate la volonté du Conseil régional d'aider fortement les entreprises réunionnaises en :

- contribuant à l'amélioration de l'environnement financier des entreprises,
- soutenant les T.P.E. dans leurs programmes d'investissements,
- accompagnant les entreprises pour un haut niveau de qualité.

Elle note également les actions en faveur de la conquête de nouveaux marchés et le soutien aux filières prioritaires (notamment agroalimentaires, TIC, Pêche et Aquaculture). Ainsi, la Commission souligne l'importance de <u>l'effet de levier financier</u> par la mobilisation des aides européennes et nationales.

La Commission insiste pour une meilleure communication afin d'informer les entreprises et les porteurs de projets en général, des opportunités d'aides qui leur sont proposées. Un partenariat renforcé avec les Chambres consulaires, avec la mise en place d'une évaluation annuelle des actions menées, doit permettre, entre autres, de maximiser la mobilisation des différentes mesures de soutien.

La Commission regrette, cependant, qu'aucun crédit ne soit affecté à la ligne budgétaire relative aux acquisitions foncières de zones d'activités économiques. Elle constate ainsi la difficulté d'avancer sur les dossiers relatifs à la production des zones d'activités d'intérêt régional: ces zones constitueront tant l'armature, que la vitrine de l'excellence économique de la Réunion. La Commission invite, de plus, le Conseil régional à accentuer l'accompagnement des E.P.C.I. et des communes dans l'élaboration de leurs projets

d'aménagement de leur territoire afin de décliner les orientations du SAR en matière économique dans les SCOT et les PLU.

2. Une nouvelle dynamique pour le tourisme

La Commission rappelle que l'amélioration de l'offre de produits touristiques proposés et soutenus par le Conseil régional a pour finalité une augmentation du nombre de touristes à la Réunion. Cela étant, elle insiste pour que corrélativement au développement et à l'amélioration des produits touristiques (offre d'hébergement, de restauration touristique authentique, de loisirs, ...), un effort soit également porté, d'une part, sur la formation des personnes, notamment en matière de maîtrise de langues étrangères, sur la valorisation des métiers, et d'autre part, sur les services liés au tourisme (location de voiture, change, ...) et les outils d'information (bornes interactives, brochures thématiques, ...) dans les offices de tourismes.

Pour la Commission, l'activité touristique et la promotion de la destination Réunion font partie « d'un tout » : chaque maillon de la chaîne doit faire l'objet d'une attention particulière pour faire de la Réunion un produit touristique d'excellence (projet « lles vanilles » en particulier).

La réussite de la politique touristique dépendra étroitement de l'appropriation et de la participation (acteur/consommateur) de l'ensemble de la population.

4. La Réunion, Terre d'innovation

La Commission relève l'importance des investissements en matière de Recherche et d'Innovation qui doivent faire de la Réunion une terre d'excellence. Cependant, elle insiste pour que le soutien à ces secteurs ait des effets et des retombées bénéfiques pour la population réunionnaise dans son ensemble.

La Commission rappelle son attachement à voir, le plus rapidement possible, la filière pêche se conforter et se développer tant en termes d'activités, de création de richesses que d'emplois. Le bon fonctionnement de l'interprofession est pour elle essentiel. De plus, la Commission estime que la construction du Pôle Mer de la Réunion ainsi que la mise à disposition du foncier nécessaire, sont indispensables pour une montée en puissance de la filière.

II. SECTEUR « NUMERIQUE ET SYSTEME D'INFORMATION »

La Commission est d'avis que le développement du numérique à la Réunion est de nature à abolir les distances qui ont si souvent pénalisé la Réunion dans son développement. C'est pourquoi, elle soutient toutes les actions qui auront pour objectifs de faire de notre île un pôle d'excellence et de permettre aux jeunes Réunionnais de trouver une voie d'insertion professionnelle de qualité⁸.

* * *

8

⁸ Avis du Bureau du CESER sur la SCORAN – 23 septembre 2011.

Pour l'ensemble des secteurs d'activités, la Commission rappelle, comme elle l'avait déjà souligné dans le cadre de son avis sur les Orientations budgétaires pour 2012, la nécessité pour le Conseil régional de définir des indicateurs de réalisation et de résultats afin d'évaluer les actions engagées, cela notamment en matière d'impact social (instauration de dialogue social au sein des entreprises et structuration de Branches) dans le cadre de ces activités stratégiques.

COMMISSION « AMENAGEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE, ENERGIE ET DEPLACEMENTS »

Au préalable, la Commission constate que le projet de Budget primitif pour l'exercice 2012 est conforme aux Orientations budgétaires examinées en novembre dernier. En complément de ses observations, elle formule les remarques suivantes :

I. SECTEUR « AMENAGEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE, ENERGIE »

Lors de l'examen des Orientations budgétaires¹⁰, la Commission avait noté la volonté du Conseil régional de confier de nouvelles missions à **l'AGORAH**¹¹. Celle-ci se traduit effectivement par une hausse des crédits qui y sont affectés (452 k€ en 2012 contre 260 k€ en 2011, en crédits de paiement).

La Commission prend acte de l'adoption par les Conseillers régionaux¹² du **projet de mise en place d'un cadre régional de financement de l'aménagement, notamment en faveur du logement social**. L'objectif de cette mesure est d'intervenir « sur le financement des zones d'aménagement en faveur du logement social en substitution des crédits de la Ligne Budgétaire Unique (L.B.U.) que l'Etat affectait à ce dispositif du FRAFU¹³, à vocation sociale, ce qui lui permettra de consacrer une part plus importante au financement du logement ». Toutefois, elle souligne qu'il est important que le cadre d'intervention du Conseil régional pour cette mesure, ne soit pas le même que celui du FRAFU et que le champ des opérations éligibles soit élargi.

II. SECTEUR « ROUTES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS »

En **recettes**, la Commission souligne le maintien de la taxe spéciale de consommation sur les carburants aux taux de l'année 2011. Le produit de cette taxe est estimé, pour 2012, à 212,5 M€, soit le même montant que l'année précédente.

En **dépenses**, les autorisations de programme pour les routes s'élèvent à 93,3 M€ pour 2012 et les crédits de paiement à 134,3 M€, soit une hausse de 3,2 % par rapport à 2011.

Pour 2012, parmi les dépenses de transports, la Commission note la ligne «transfert de personnels » pour un montant de 9,932 M€, montant correspondant au remboursement

¹⁰ Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2012 – Assemblée plénière du 15 novembre 2011.

¹¹ AGORAH: Agence Réunionnaise pour l'Observation, l'Aménagement et l'Habitat.

¹² Assemblée plénière du Conseil régional du 17 novembre 2011.

¹³ FRAFU: Fonds Régional d'Aménagement Foncier Urbain.

par le Conseil régional à l'Etat de la rémunération des agents du parc routier régional, suite au transfert de compétences en matière de routes.

Par ailleurs, la Commission relève un nombre important d'études à réaliser ou en cours de réalisation, elle préconise de mettre l'accent sur un contrôle de la qualité de celles-ci.

1. Une nouvelle dynamique économique

S'agissant du programme de Trans Eco Express (T.E.E.), elle prend acte de l'inscription de 20 M€ pour le subventionnement des véhicules de transport en commun dans le cadre de la mise en œuvre progressive d'un parc de bus « propres » à l'échelle de l'île.

Toutefois, la Commission estime nécessaire d'harmoniser la qualité des prestations et des services sur les différents réseaux de transport collectif (Car Jaune, réseaux des E.P.C.I.).

Lors des Orientations budgétaires pour 2012, elle avait rappelé qu'il était primordial de connaître les motifs de déplacements des Réunionnais, aussi, elle demande que **l'Enquête Ménages Déplacements** (E.M.D.) soit réellement réalisée en 2012.

2. Une nouvelle dynamique pour le tourisme

Enfin, en complément des actions d'embellissement des routes, la Commission suggère l'extension de la signalétique touristique sur le réseau routier national.

COMMISSION « EDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE »

La Commission « Education et Formation professionnelle » constate que le budget important consacré à l'Education et à la Formation (265 320 000 € de crédits de paiement prévus, soit 35 % du total) montre que le Conseil régional investit d'une façon volontariste ses champs de compétences.

Elle est satisfaite de constater que ce budget se décline comme une traduction opérationnelle du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (C.P.R.D.F.P.), signé le 28 octobre 2011. La Commission reste vigilante quant au développement d'outils et d'indicateurs permettant d'évaluer ces actions. Toutefois, elle estime, qu'il eut été pertinent qu'apparaissent dans le rapport de présentation sectoriel, les données chiffrées du budget de 2011 afin de permettre des comparaisons et avoir une lisibilité sur l'évolution des efforts faits. Par ailleurs, la présentation des effectifs concernés donnerait aussi un indicateur sur l'impact de l'effort financier de la Collectivité par tête.

I. SECTEUR « EDUCATION »

Le secteur de l'Education se voit doter d'un budget de 160 850 000 € en crédits de paiement pour l'exercice 2012, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2011 (134 422 800 €).

Pour ce qui concerne <u>l'enseignement secondaire</u>, la collectivité poursuit son action en matière de construction, de réhabilitation et de maintenance du bâti scolaire. 29 000 000 € de crédits de paiement y sont consacrés. La Commission insiste sur la réhabilitation des internats des lycées. Elle réaffirme aussi sa proposition d'envisager l'ouverture des internats à d'autres publics, en particulier aux apprentis.

Elle propose également qu'une réflexion soit menée avec le Rectorat, sur la création de laboratoires de langues dans les lycées, en recherchant une mutualisation avec les Centres de formation.

La Commission souhaite par ailleurs que l'attribution de la dotation aux lycées tienne davantage compte de la sécurisation des établissements scolaires. Une réflexion doit être menée quant à l'intégration dans le mode de calcul de cette dotation, d'un paramètre « sécurité ».

A propos du dispositif « Plan Ordinateurs Portables » (POP), la Commission prend note que la Collectivité va mettre l'accent sur la dimension pédagogique. De plus, la Collectivité régionale devrait, dès 2012, évaluer ce plan qui entre dans sa troisième année de mise en œuvre.

En ce qui concerne <u>l'enseignement supérieur et la Recherche</u>, la Commission prend bonne note d'une démarche de soutien aux étudiants et aux organismes de recherche. Toutefois,

elle s'interroge quant au partenariat sur le volet recherche qui existe entre l'Université et le Conseil régional.

II. SECTEUR « MOBILITE »

En créant une direction de la mobilité, le Conseil régional affirme la volonté d'en faire un secteur stratégique et un outil d'insertion professionnelle. Pour l'année 2012, 18 530 000 € y seront consacrés en crédits de paiement.

La Commission rappelle que dans ce domaine, le partenariat entre l'Etat, le Département et la Région est primordial, afin d'une part, d'utiliser un langage commun, donnant une information globale sur l'ensemble des dispositifs, et d'autre part, de développer une culture de la mobilité dès le plus jeune âge.

III. SECTEUR « FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE »

En matière de Formation professionnelle et d'apprentissage, la collectivité régionale propose 104 470 000 € en crédits de paiement (- 7 % par rapport à 2011).

Si la Commission prend note que celle-ci veut optimiser ses moyens financiers, elle constate également que les éléments d'appréciation manquent et restent à définir.

Par ailleurs, conformément au C.P.R.D.F.P., la Commission souligne la volonté de concrétiser des actions nouvelles, telles que :

- l'expérimentation du compte formation réussite et la mise en place de la cité des métiers, dans le cadre du déploiement du Service Public de l'Orientation,
- la conférence des financeurs,
- l'installation du service public régional de la formation professionnelle,
- les COmités Techniques Emploi Formation (COTEF).

En ce qui concerne l'apprentissage, et plus précisément les stages terminaux effectués en mobilité (hors Réunion), il serait souhaitable d'envisager un dispositif innovant n'obligeant pas (compte tenu du contrôle continu mis en place) l'apprenti à revenir dans son île pour obtenir son diplôme, dans le cas d'une insertion professionnelle en continuité dudit stage.

Au-delà des différents dispositifs traditionnels et nouveaux financés, qui respectent les orientations prises par le Conseil régional, la Commission insiste sur le caractère primordial du pilotage, du suivi, et de l'évaluation.

IV. SECTEUR « EGALITE DES CHANCES »

Avec un budget de 22 950 000 € en engagement et 16 922 000 € en crédits de paiement, la Commission note que la collectivité régionale met en œuvre des moyens conséquents pour accompagner les personnes les plus en difficulté.

La déclinaison opérationnelle autour des 5 domaines prioritaires suivants emporte l'adhésion de la Commission :

- l'accompagnement de la personne, en recherchant une sécurisation de leur parcours d'insertion,
- la lutte contre l'illettrisme,
- la contribution régionale en faveur de la santé, qui se traduit en particulier par un volet formation des emplois verts et un soutien au projet de C.H.R.U.¹⁴,
- le service civique,
- le développement de l'économie sociale et solidaire.

En ce qui concerne ce dernier, elle note que la Collectivité projette de créer une école de l'entreprenariat social. Une telle structure se devra de participer à une professionnalisation (en particulier des dirigeants/élus porteurs de projets) et à une valorisation d'un secteur qui répond bien aux enjeux socio-économiques de notre territoire.

_

¹⁴ C.H.R.U.: Centre Hospitalier Régional Universitaire

COMMISSION « AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, SPORTIVES, SOLIDARITE ET EGALITE DES CHANCES »

Remarque générale préalable

La Commission note que les interventions du Conseil régional pour les secteurs de la Culture et du Sport s'inscrivent à budget constant : l'enveloppe financière 2012 prévue pour ces deux domaines est identique à celle de 2011. Elle souligne, toutefois, qu'un redéploiement de ces enveloppes a été réalisé afin de permettre de nouvelles opérations. Budget rigoureux et réaliste, il tient compte d'une part, des actions menées en amont (par exemple pour les investissements sur les structures muséales) et d'autre part, des perspectives à venir (études, schéma directeur des enseignements artistiques, des équipements sportifs, ...).

I. SECTEUR « CULTURE »

Le Budget primitif 2012 pour la Culture s'élève :

- en <u>investissement</u>: à **16,415 M€** pour les Autorisations de Programme (AP) et **31,560 M€** pour les Crédits de Paiement (CP),
- en <u>fonctionnement</u>: à **12,358 M€** pour les Autorisations d'Engagement (AE) et **10,235 M€** pour les CP.

Dans ce budget, la part dévolue aux <u>associations</u> se monte à 3,2 M€ pour leur fonctionnement et 1,875 M€ pour leur équipement, ce qui semble correspondre aux besoins et à la demande selon les critères d'éligibilité du Conseil régional.

Au titre des opérations nouvelles, la Commission relève :

- une nouvelle impulsion pour les Arts plastiques avec une nouvelle direction pour le FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain),
- la relance du pôle littérature dont l'édition est en perte de vitesse, avec un budget de 100 000 € pour 2012 contre 40 000 € en 2011,
- la création d'événementiels, dorénavant inscrite au Budget primitif. Concernant cette intervention, la Commission note que 2012 sera l'année de la France en Afrique du Sud et que la Réunion sera la tête de pont et le relais de cette manifestation.

La Commission note aussi que le Conseil régional fait évoluer son dispositif de <u>bourses</u> dans le domaine culturel pour 2012, en l'ouvrant aux non-titulaires du Bac et ce jusqu'à 40 ans au lieu de 36 ans précédemment.

Pour ce qui concerne les <u>salles de diffusion</u>, la Commission note avec intérêt l'effort consenti par le Conseil régional en 2011 pour remettre à niveau ces structures en termes d'équipements. Pour une réelle efficacité et un impact fort, il faut veiller à la fois au développement des activités artistiques et culturelles, à la sensibilisation du public, à la politique tarifaire, et à l'engagement des collectivités concernées en matière de fonctionnement. En ce sens, elle prend bonne note de l'étude que fera mener le Conseil régional pour connaître le type de public concerné, la fréquentation, ...

S'agissant du dispositif d'aides aux entreprises culturelles qui sera mis en œuvre en 2012 à titre expérimental, la Commission demande un suivi avec des points d'étape en cours d'année. Elle espère que ces modalités permettront d'une part, de consolider et de pérenniser des emplois, et d'autre part de structurer la branche.

Enfin, la Commission propose d'étudier les possibilités d'un mécénat de nouvelle génération pour les groupes musicaux, de danse, ... où la contrepartie du sponsoring serait des prestations.

II. SECTEUR « PATRIMOINE CULTUREL »

Indépendamment du dispositif de réhabilitation du patrimoine ouvert aux communes et aux privés, dont les crédits figurent dans le Plan de Relance Régional (P.R.R.), soit 80 M€, la Commission constate la budgétisation de 2 volets nouveaux que sont l'éducation patrimoniale et le service régional de l'inventaire.

Elle prend bonne note que <u>l'éducation patrimoniale</u> se fera en direction de tous les scolaires, du primaire au lycée, sans distinction du champ de compétences propre à la Région. Elle estime qu'une valorisation de cette intervention par des kits pédagogiques serait à trouver pour appuyer la communication de l'offre touristique de l'île.

En matière de <u>Service régional de l'inventaire patrimonial</u>, la Commission note qu'il s'agit d'une compétence transférée par l'Etat et que la dépense inscrite au budget 2012 est couverte par une recette déjà encaissée depuis 4 ans par le Conseil régional. Elle tient à rappeler que les montants des transferts doivent être à la hauteur des besoins et continus.

III. SECTEUR « SPORT »

Le Budget primitif 2012 du secteur Sport et vie associative s'élève :

- en <u>investissement</u> : à **1,950 M€** en AP et à **1,512 M€** en CP,

- en fonctionnement : à 3, 575 M€ en AE et à 3, 400 M€ en CP.

La Commission note avec satisfaction que ce budget servira notamment à promouvoir la santé à travers le sport et ce en direction de 3 catégories de public :

- les adolescents, pour lutter contre l'obésité,
- les adultes, pour lutter contre les maladies cardio-vasculaires,

- les seniors, pour lutter contre la sédentarité.

Elle propose cependant, d'élargir le partenariat pérennisé avec les O.M.S.¹⁵ vers d'autres organismes intervenant dans le domaine de la santé.

Elle souligne l'avancée pour les quelques 30 ligues et comités sportifs que constituera en 2012 leur contractualisation avec le Conseil régional sur 3 ans et qui permettra l'obtention de 40 % de la subvention allouée dès le mois de janvier. Elle déplore cependant que cette démarche ne soit pas menée en partenariat avec le Conseil général et l'Etat.

Enfin, la Commission relève que 19 M€ ont été engagés en 2010/2011 sur le Plan de Relance Régional (P.R.R.) pour les équipements sportifs. Elle se félicite que le Conseil régional envisage pour 2012 la réalisation d'un schéma directeur qui permettra de mutualiser ces équipements et d'équilibrer leur répartition au niveau micro-régional.

IV. SECTEUR « EGALITE DES CHANCES »

La Commission observe que le budget du programme Emplois verts a triplé en 3 ans et passe à 15 M€ pour 2012. Elle prend bonne note des projets 2012 pour ce dispositif qui visent à mieux suivre les chantiers, améliorer l'accompagnement des associations bénéficiaires et relancer la dynamique de professionnalisation. Elle rappelle que la préservation et la valorisation de l'environnement est une nécessité et que cela exige une réelle et constante volonté politique afin d'offrir des opportunités d'insertion professionnelle dans ce domaine.

-

¹⁵ O.M.S.: Office Municipal des Sports.